

CSAD-C
Section NATATION

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Présentation de la section :

La section est affiliée à la fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD) et à la Fédération Française de Natation (FFN).

Lieu d'activité :

Centre aquatique "la piscine" de Châtellerault.

Organisation de la section :

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du CSAD-C, la section Natation est administrée par un conseil de section qui peut renouveler tout ou partie son conseil lors de la réunion de fin de saison.

But de la section :

- Enseigner, Développer et perfectionner la pratique de la natation sportive.
- Former des nageurs en vue de participer à des compétitions.

Composition du conseil de section :

Responsable de section.
Secrétaire
Trésorier

Ce bureau peut comporter plusieurs autres membres chargés de missions particulières.

Rôle du bureau de section :

Accueillir les adhérents, diffuser les informations, faire la gestion administrative.

Cotisation :

La cotisation est fixée annuellement par le conseil de section pour la saison sportive. Elle est payable à l'inscription. Cette cotisation comprend :

- l'inscription à la section,
- La licence FCSAD,
- La licence FFN.

Tous les adhérents doivent :

- Respecter le jour et l'heure d'entraînement indiqué par le responsable de section ou le moniteur.
 - Respecter les décisions prises dans le cadre des activités de la section par le responsable de section.
 - Participer régulièrement aux entraînements.
 - Respecter les règles d'hygiène fixées par la piscine, le passage par les vestiaires puis la prise de douche en entrant aux bassins et le port du bonnet de bain est fortement conseillé.
 - Montrer un esprit sportif et respectueux envers les membres du conseil de section, les moniteurs et leurs camarades.
 - Respecter le règlement intérieur général du CSAD-C qui est consultable au secrétariat général rue l'Abbé Lalanne ou auprès des membres de la section.
- Savoir que, ni la section natation ni les moniteurs ne sont responsables des vols et dégradations des effets personnels tant dans les vestiaires que sur le bord des bassins.

A savoir pour les adhérents de la section :

- Les installations et le matériel sportif ne sont disponibles que pendant les heures d'entraînements.
- La participation aux stages d'entraînements ou de perfectionnements organisés par la section ou la fédération se fait sur un accord de la section en fonction des conditions d'engagements à ces compétitions.

La section natation attire l'attention des parents :

- Les parents des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence des moniteurs avant de s'absenter.
- Il est interdit aux parents de dépasser la corde qui délimite le bassin des gradins.

Il est interdit et sanctionnable :

- De posséder de l'alcool ou stupéfiant sur les lieux d'entraînements.
- De manquer de respect envers les moniteurs ou des membres de la section.
- De posséder de l'alcool, des bouteilles en verre ou un couteau lors des déplacements en extérieur.

Les sanctions :

Des sanctions seront prises en décision du conseil de section. Cette sanction est l'exclusion de la section natation temporaire ou définitive pour l'année en cours, pour les entraînements ou pour les compétitions.

Ces règles de fonctionnement viennent compléter le règlement intérieur du CSAD-C.

Les statuts du CSAD-C et le règlement intérieur sont consultables au secrétariat général du CSAD-C Salle Omnisports Route de Nonnes 86100 CHATELLERAULT.

Règles de fonctionnement validées par le bureau du club
En date du 23-01-2014 -

Le Président du CSAD-C.

